

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Mairie de Flavignac 87230
Téléphone : 05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier
2020
N°89

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	<i>p 3</i>
<i>Conseils municipaux</i>	<i>p 4 à 12</i>
<i>Travaux divers</i>	<i>p 13 à 14</i>
<i>Vie communale</i>	<i>p 15 à 18</i>
<i>Infos diverses</i>	<i>p 19 à 21</i>
<i>Vie économique</i>	<i>p 22</i>
<i>Rétrospective manifestations</i>	<i>p 23</i>
<i>Vie associative</i>	<i>p 24 à 28</i>
<i>Agenda des manifestations</i>	<i>p 29</i>
<i>Communauté de Communes</i>	<i>p 30 à 34</i>
<i>Etat-Civil</i>	<i>p 35</i>
<i>Memento</i>	<i>p 36</i>

Bulletin municipal janvier 2020
Parution bi-annuelle (janvier et juillet)

Responsable de la publication
Christian DESROCHE

Comité de lecture
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT, Corinne GRAFFOILLERE, Colette MALAGNAC, Christine SAZERAT

Saisie des textes
Sandra LAMARGOT

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

LE MOT DU MAIRE

La nouvelle station d'épuration a été réceptionnée mais quelques réglages sont à faire. Nous recommandons, pour ceux qui sont raccordés à l'assainissement collectif, de bien suivre les consignes qui sont rappelées plus loin dans le bulletin.

Un programme de voirie a été réalisé par l'entreprise Pijassou. Les routes de La Borde, du Puymazautier (à la limite de Commune de Nexon), des Bouèges et dans le village des Cheyroux ont été refaites. Le stationnement devant les éco-points route de Gorre ainsi que la cour à la cantine côté rue Saint-Fortunat ont été réalisés en enrobé. Ce programme a été complété par du point à temps pour consolider et prolonger quelques voiries.

Nous avons été retenus, suite à un appel à projet de l'Education nationale qui a participé à 50 % des dépenses, pour renouveler le matériel informatique et des classes numériques de l'école.

Des travaux de charpente métallique ont été réalisés en fin d'année 2019 pour couvrir le quai de chargement de l'entreprise Grock Café située rue Mozart. Le bâtiment appartient à la Commune. La couverture de ce quai agrandira la zone de stockage.

Nous avons renouvelé le camion de la Commune qui était très vieillissant et ne répondait plus aux normes de pollution. La cureuse de fossé a, elle aussi, été renouvelée.

Le projet de réhabilitation du centre bourg avance. Le permis d'aménager est déposé. Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sur la place du Général de Gaulle et sur la rue qui remonte jusqu'à la boulangerie seront réalisés à partir de février. Le Syndicat Vienne-Briance-Gorre en profitera pour renouveler également la conduite d'eau, après quoi les travaux de la première tranche pourront débiter.

Depuis de nombreuses années, il était prévu le nettoyage de l'Arthonnet afin d'enlever les troncs d'arbres ou autres embâcles qui entravent l'écoulement de la rivière. Ces travaux financés par le Syndicat du Bassin de la Vienne ont été réalisés à l'automne.

Le déploiement de la fibre va bon train. La première tranche est terminée et sera commercialisable vers la fin du premier semestre. Nous espérons que la seconde tranche puisse l'être au milieu du second semestre.

La fin du mandat arrive. Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Je remercie l'équipe qui était à mes côtés pendant ce mandat. J'ai décidé de conduire une nouvelle liste et d'être candidat pour le prochain mandat.

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020. Nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 19 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE, Maire

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Karine Bula-Lafont

Absent avec pouvoir : Jim Tran

Absent excusé : Jean-Christophe Tournois

Absents : Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Tarifs cantine scolaire

A partir du 2 septembre 2019, les tarifs pour la cantine scolaire sont fixés à :

- **2,60 € le repas** avec paiement par système d'abonnement au demi-trimestre ;
- **3,48 € le repas** avec paiement sur décompte, selon les repas consommés ;
- **6 € le repas** pour les maîtres et autres personnes ;
- **2,60 € le repas** pour les jours de grève et les jours de neige (notamment pour les enfants qui sont scolarisés aux Cars et qui ne peuvent pas prendre la navette).

Tarif social cantine scolaire

Pour information, les Communes ont reçu une circulaire du Ministère de l'éducation nationale pour proposer une tarification sociale à 1 € en fonction du quotient familial. Une compensation serait instaurée pour couvrir le complément.

Il est difficile pour une petite Commune de travailler à partir du quotient familial.

Il faut instaurer 3 tranches de facturation.

La Commune fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Les Cars. Ces derniers ne peuvent pas prétendre au remboursement de la différence car ils ne perçoivent pas la Dotation de Solidarité Rurale.

Cette mesure ne sera donc pas mise en place.

Tarifs garderie périscolaire

Le tarif reste inchangé : 2,15 € le matin, 2,15 € le soir et 1,50 € par ½ journée à partir du 2^{ème} enfant.

Convention transports scolaires

Une nouvelle convention de délégation de la compétence transports scolaires a été établie par la Région à compter du 1^{er} juin 2019. Elle doit s'achever au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022. Cette convention définit les prérogatives de la Région et organise la délégation de compétence entre la Région et la Commune.

Transports scolaires

La Région, qui gère les transports scolaires, appliquera à partir de la prochaine rentrée scolaire une tarification en fonction du quotient familial.

La Commune participe actuellement sur le transport pour l'école primaire.

Après débat, il a été décidé que la Commune participerait à 50 % du montant pour les enfants du primaire qui utilisent les transports scolaires et à 100 % du prix de la navette entre Flavignac et les Cars.

Nous regrettons que le Conseil régional n'ait pas prévu de tarif dégressif pour les familles qui ont plusieurs enfants.

<i>Tranche</i>	<i>Quotient familial</i>	<i>Prix payé par les parents par enfant</i>	<i>Prix payé par la Commune par enfant</i>
1	Inférieur à 450 €	15 €	15 €
2	Entre 451 € et 650 €	25 €	25 €
3	Entre 651 € et 870 €	40 €	40 €
4	Entre 871 € et 1 250 €	57,50 €	57,50 €
5	Supérieur à 1 250 €	75 €	75 €
Non ayant-droit : Elèves à moins de 3 km de l'établissement scolaire Elèves ne respectant pas la carte scolaire		97,50 €	97,50 €
Navette RPI		Gratuit	30 €

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire

Suite au Conseil communautaire du 13 juin 2019, il a été proposé de conclure, entre les Communes membres de la Communauté, un accord local fixant à 35 le nombre de sièges du Conseil communautaire pour le prochain scrutin électoral de mars 2020 afin que les Communes puissent être mieux représentées.

Le Conseil municipal décide de valider le nombre de 35 membres qui seront répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Nom des Communes membres</i>	<i>Populations municipales</i>	<i>Nombre de conseillers communautaires titulaires</i>
Nexon	2 559	6
Châlus	1 611	4
Bussière-Galant	1 335	3
Flavignac	1 054	2
Saint-Maurice-les-Brousses	1 045	2
Saint-Hilaire-les-Places	882	2
Saint-Priest-Ligoure	672	2
Dournazac	650	2
Les Cars	630	2
Pageas	580	2
Janailhac	540	2
Meilhac	529	2
Saint-Jean-Ligoure	528	2
Rilhac-Lastours	371	1
Lavignac	147	1

Numérotation des villages

Vu la délibération, en date du 4 novembre 2016, concernant la signature d'une convention avec La Poste pour une aide à la dénomination et la numérotation des habitations, il appartient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil municipal décide la création de la voie suivante libellée Rue des Cheyroux (qui part de la route départementale n°20 jusqu'à l'entrée du village « Les Cheyroux »).

Il indique que chaque habitation située dans un hameau aura un numéro associé au nom du hameau.

Syndicat Vienne-Briance-Gorre – Modification des statuts

La Commune a reçu un courrier du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne-Briance-Gorre concernant la modification de ses statuts suite à la transformation de la Communauté d'agglomération Limoges

Métropole en Communauté urbaine et au changement d'adresse du siège (3 allée Georges Cuvier à Aix-sur-Vienne).

Les statuts étant déjà validés par le Comité syndical du Syndicat, chaque Commune adhérente doit se prononcer à son tour.

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts du Syndicat Vienne-Briançonnais-Gorre.

Redevance d'occupation du domaine public - Orange

La Commune a reçu, comme chaque année, le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la part d'Orange.

Le Conseil municipal décide de solliciter dès à présent Orange pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2019 pour un montant de 2 282,29 €.

Redevance d'occupation du domaine public - Enedis

La Commune a reçu un courrier d'Enedis concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le montant perçu après révision s'élève à 209 € pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide de solliciter dès à présent Enedis pour le versement de cette redevance.

Projet éolien de la société Enertrag Ag Ets France

Nous avons été contactés par Enertrag, société franco-allemande, qui travaille sur le développement éolien. Cette société a repéré un site sur la Commune qui pourrait être rentable. Pour continuer et approfondir l'étude, elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le sujet.

Etant donné que la Communauté de Communes est un territoire à énergie positive et vu la loi dite de Transition énergétique pour la Croissance verte qui fixe des objectifs (notamment de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité), le Conseil municipal souhaite que les études pour l'implantation de 3 à 5 éoliennes puissent être effectuées mais émet une réserve.

Après présentation du dossier et discussion autour des énergies renouvelables, le Conseil municipal émet un avis favorable avec des réserves au profit de la société Enertrag Ag Ets France ou de la société d'exploitation qui lui est directement ou indirectement affiliée, afin de prospecter le territoire communal et conduire une étude préalable visant à confirmer le potentiel et la compatibilité de la zone pressentie pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la Commune.

Les réserves émises par le Conseil municipal portent sur le fait que le projet se situe sur un couloir de migration reconnu de façon internationale.

Vote : 3 contre, 8 pour

Syndicat mixte Dorsal – Convention pour l'implantation d'un site technique

Le Syndicat mixte Dorsal a transmis une convention concernant l'implantation d'un site technique sur un terrain communal (parcelle AB 422) au-dessus de la maison des associations. Il s'agit d'une convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques. Elle a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Commune autorise le Syndicat à occuper un emplacement pour l'implantation de ses équipements (installation, mise en service et entretien des équipements). La convention dure tant que la parcelle est utilisée par le Syndicat pour implanter, exploiter et entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Travaux de remplacement de la station d'épuration du bourg – Avenant 1 – Lot 1

Le groupement d'entreprises Pradeau TP / CMCTP propose un avenant pour le lot n°1 d'un montant de 4 392,56 € HT soit 4,57 % du montant du marché.

Cet avenant a pour objet l'adaptation des quantités réellement réalisées lors des travaux ainsi que l'intégration de travaux supplémentaires sur le réseau d'eaux pluviales.
Le Conseil municipal accepte l'avenant proposé.

Acquisition d'un camion

Le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir un camion plateau d'occasion pour un montant de 54 528,76 € TTC frais compris au Garage Lamargot.

Il était nécessaire de remplacer ce matériel devenu obsolète suite à une non-conformité des normes anti-pollution.

Considérant la difficulté de faire un appel d'offre, la Commune a pu acquérir un camion d'occasion en profitant d'une offre avantageuse sur une période très courte. Le prix de ce type de matériel a été comparé à d'autres similaires (ancienneté, kilométrage et type de véhicule).

Grosses Réparations de Voirie Communale 2019

L'entreprise Pijassou de Saint-Yrieix-la-Perche a été retenue pour les travaux de voirie 2019 pour un montant de 55 247,80 € HT.

L'entreprise Teyssier va réaliser les fossés et le dérasage pour un montant de 1 922 €.

L'entreprise Pijassou réalisera la campagne 2019 de point à temps.

Electricité salle des fêtes

EDF propose une optimisation tarifaire avec une baisse de puissance pour le bâtiment de la salle des fêtes.

L'abonnement moins cher permet une économie de 250 €.

Le Conseil est favorable à ce changement.

Vidange du lac

Elle n'a toujours pas pu être faite en raison du manque d'eau.

La Commune aurait souhaité avoir une dérogation en tenant compte des conditions hydrologiques.

Une réflexion doit être faite pour la destination du poisson le temps de la vidange.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La dotation de droit commun du FPIC se monte à 20 056 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-Christophe Tournois

Absentes excusées : Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont

Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Demandes de subventions

▪ Station d'épuration :

L'estimation des travaux d'assainissement est de 500 000 € HT.

Le Conseil départemental a scindé les travaux en deux tranches de 250 000 € HT et a attribué une subvention de 10 % pour la 1^{ère} tranche en juin 2019.

Il faut donc déposer une nouvelle demande pour le complément du financement de la 2^{ème} tranche, soit pour un montant de dépense de 250 000 € HT (subvention de 25 000 €).

▪ Assainissement place du Général de Gaulle :

Les travaux sont estimés à 157 615 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental.

▪ Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) :

Une demande de subvention auprès du Conseil départemental a été déposée pour un montant de 48 410 €.

Trois routes sont concernées : Rue Mozart, Route de La Bastide, Route de Busserolles.

▪ Travaux de voirie

Une demande d'aide a été faite auprès du Conseil départemental pour les travaux de voirie non pris en compte en 2019 (éco-points entrée du bourg, parking de l'école).

Les travaux sont estimés à 10 080 € HT et ont été réalisés.

▪ Aménagement du centre-bourg :

L'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant : tranche ferme (2020-2021), tranche optionnelle 1 (2022) et tranche optionnelle 2 (2023).

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil départemental au travers des CDDI pour la première tranche de travaux, soit 600 000 €.

Une demande a également été déposée auprès de l'Etat au travers de la DETR et auprès du Conseil régional pour la totalité des travaux, soit un montant total de 1 035 448 €.

Montant des travaux Tranche	Montant honoraires et frais divers HT	Travaux HT	Travaux éclairage et borne de raccordement HT	TOTAL HT
Tranche ferme	31 720,00 € (honoraires) + 5 270,00 € (frais divers)	540 529,60 €	18 598,38 € (éclairage) + 2 973,54 € (borne)	599 091,52 €
Tranche optionnelle 1 + option jeux pour enfants	6 930,00 €	185 102,90 € 42 500,00 €	4 181,53 €	238 714,43 €
Tranche optionnelle 2	3 150,00 €	267 316,00 €		270 466,00 €

Emprunt achat terrain 2 rue Victor Hugo

Lors d'une précédente réunion du Conseil municipal, il avait été décidé de faire un emprunt pour l'achat du terrain des Consorts Defaye pour un montant de 36 000 €.

Trois banques ont été consultées : Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière ne prête pas pour l'achat de terrain nu.

La Caisse d'Épargne propose un taux de 1,26 % et le Crédit Agricole un taux de 1,35 %.

Devant le peu d'écart, le Conseil municipal souhaite demander aux 2 banques de renégocier les emprunts en cours et se prononcera à la prochaine réunion. Si aucune ne souhaite renégocier, le moins disant sera retenu.

Installation de la fibre optique

Pour information, les travaux pour le déploiement de la fibre sont en cours. L'implantation des supports a débuté. Ensuite, ce sera le déroulage et la pose des câbles.

La première tranche (Flavignac Est) devrait être terminée fin novembre mais un délai de 4 mois est nécessaire avant la commercialisation.

Pour rappel, la Commune est découpée en 3 tranches : Flavignac Est, Flavignac Nord et Ouest et Flavignac - Les Cars (pour les villages du Maine et de Sainte-Catherine).

Le Syndicat Mixte Dorsal a transmis une convention concernant l'implantation d'équipements de communications électroniques sur un terrain communal (2 poteaux au camping) pour l'alimentation du Hameau Saint-Fortunat. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Redevance assainissement

Le Conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement de 2% et donc de fixer le prix à 1,46 € par mètre cube d'eau consommé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Taxe d'aménagement et exonérations

Le Maire explique que la taxe d'aménagement (TA), outil de financement des équipements publics de la Commune, est appliquée depuis le 1^{er} mars 2012. Il rappelle que le Conseil municipal avait institué cette taxe au taux de 1 % pour une durée de 3 ans et avait également fixé les exonérations possibles.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur un certain nombre d'exonérations partielles ou totales applicables à partir de 2020.

Il décide de maintenir le taux à 1% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement, en application de l'article L331-9 et L331-14 du code de l'urbanisme :

1°- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

2°- dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;

3°- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme ;

4°- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5°- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

6°- les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Transports scolaires

La Région n'a pas pu prendre en compte, avant l'ouverture des inscriptions en ligne, le fait que la Commune allait participer à hauteur de 50 % sur le tarif annuel des élèves demi-pensionnaires de la maternelle et du

primaire et de 100 % sur le tarif annuel des élèves qui prennent la navette dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Flavignac – Lavignac - Les Cars.

La Commune pourra donc être amenée à rembourser en partie ou en totalité les familles qui ont payé une participation à la Région.

Le Conseil municipal autorise le remboursement des familles (correspondant au tableau de prise en charge décidé au précédent Conseil municipal) qui ont payé une participation auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur présentation d'un justificatif de la Région ou des parents.

Indemnité Receveur municipal

Le Conseil municipal demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée pour l'année 2019 à Monsieur Jean-Jacques Picot, Receveur municipal.

Pour information, Madame Isabelle Alloncle n'est plus receveur de la trésorerie de Châlus suite à une mutation au 1^{er} septembre 2019. Monsieur Jean-Jacques Picot, receveur à Saint-Yrieix-la-Perche a été désigné pour l'intérim à la trésorerie de Châlus jusqu'à la fin de l'année, en attente d'une nouvelle organisation. La décision de l'indemnité a été prise uniquement pour cette période.

Motion contre la suppression de la trésorerie de Châlus

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la visite de Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics en Haute-Vienne le 20 mars 2019 et suite aux échanges sur l'avenir des finances publiques en milieu rural, l'annonce a été faite de supprimer des trésoreries dont la trésorerie de Châlus.

La fermeture des trésoreries sur le secteur rural est de nature à fragiliser encore davantage ces zones.

Ces fermetures constituent une preuve supplémentaire de la disparition des services publics de proximité.

L'absence de trésorerie sur la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est de nature à complexifier la gestion et l'administration des collectivités territoriales et l'accès aux services des finances publiques pour les administrés.

Le Conseil municipal s'insurge contre ces suppressions et affirme son attachement au maintien de la trésorerie de Châlus.

Coop

Pour information, le bâtiment de la COOP est en vente au prix de 99 499 € + 9,60 % de frais d'agence immobilière.

La Poste

Le bureau de poste va faire l'objet de travaux de réfection par La Poste. Seul le sas d'entrée est à la charge de la Commune, propriétaire du bâtiment. L'entreprise SCAL a été retenue pour un montant de 7 369 € HT.

Logement ancien presbytère

Suite au départ des locataires, le logement du presbytère est vacant.

Une annonce sera passée pour relouer cette habitation.

Le loyer sera porté à 440 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran

Absents avec pouvoir : Alain Passerieux, Karine Bula-Lafont

Absents excusés : Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois

Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Adhésion au Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre

3 Communes (Marval, Pensol et La Chapelle-Montbrandeix) ont demandé leur adhésion au Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre.

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Suite au courrier du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne concernant une transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), chaque commune adhérente doit se prononcer sur cette modification et notamment sur les nouveaux statuts, sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Charente Limousine, sur le retrait de la Communauté urbaine Limoges Métropole en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI (GESTION du Milieu Aquatique et des Préventions des Inondations) et sur la proposition d'adhésion de la Communauté urbaine Limoges Métropole dans les conditions prévues par les statuts.

L'EPAGE sera composé de 90 communes à partir de 2020. Trois délégués titulaires et trois suppléants siégeront pour la Communauté de Communes au lieu d'un par Commune actuellement.

Logement ancien presbytère

4 dossiers nous sont parvenus pour la location du logement du presbytère. Le Conseil municipal décide d'en retenir un pour une location au 1^{er} décembre.

Renégociation des emprunts

Le Conseil municipal décide de faire appel à un courtier pour renégocier les emprunts en cours de la Commune.

Motion de soutien au Syndicat Energie Haute-Vienne

Le Conseil municipal souhaite renouveler son attachement au Syndicat Energie Haute-Vienne face au risque d'une nouvelle organisation territoriale. Cette organisation favoriserait les grosses intercommunalités ou communautés urbaines, souhaitant reprendre à leur compte l'organisation de la distribution d'énergie privant ainsi de ressources financières les syndicats et mettant à mal la péréquation tarifaire actuelle entre secteurs urbains, périurbains et ruraux.

Nos territoires ruraux sont déjà malmenés et ce serait un coup dur supplémentaire qui leur serait porté.

Le Syndicat Energie est l'émanation de nos Communes qui l'ont créé, grâce à une mutualisation financière au travers des redevances, pour mieux les aider à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques liées à la gestion de l'urbanisme sur tout le territoire.

Le Syndicat Energie est aussi une équipe de techniciens et d'experts au service des collectivités proposant des études et diagnostics énergétiques et des appels à projet sur des groupements de commandes pour permettre d'avoir des prix moins élevés. Cette organisation a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante et efficiente entre les territoires membres du Syndicat.

C'est aussi un puissant outil de mutualisation au service des concitoyens pour rendre l'accès à l'énergie et à la transition énergétique moins chère et plus efficace.

C'est pour cela que nous sommes très vigilants face à un éclatement de ces syndicats qui risquerait de rendre les actions beaucoup moins performantes.

Le Conseil municipal se prononce contre cette nouvelle organisation territoriale.

Terrains communaux

Suite au départ à la retraite de Jean-Jacques Roy qui cultivait des terrains communaux, le Conseil municipal décide de changer la convention établie.

Désormais, le fauchage de l'herbe de ce terrain sera donné à tour de rôle par année aux agriculteurs de la Commune.

Personnel local pèlerins

La Commune emploie un saisonnier pour le local pèlerins durant la période du 15 avril au 14 octobre de chaque année.

En raison de la fréquentation de ce local du 15 mars au 14 avril et du 15 octobre au 14 novembre, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4,62 heures hebdomadaires.

Pour information, la Municipalité recherche une personne afin de s'occuper de ce local.

Assainissement place du Général de Gaulle – Maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition du cabinet Larbre Ingénierie pour un montant de 7 600 € HT.

Contrat de maintenance des systèmes de désenfumage du groupe scolaire

Les trappes de désenfumage du groupe scolaire n'étaient pas vérifiées lors du contrôle annuel fait par la société Sichi.

Pour être conforme aux prescriptions de sécurité, un contrat de maintenance pour ajouter ces 2 vérifications supplémentaires est proposé pour un montant de 215,56 € HT par an.

Prêt de salle – Association Les Carrioles de Les Cars

L'association Les Carrioles souhaite louer la salle des fêtes pour organiser une soirée jeux, gratuite, ouverte à tous. Deux dates sont proposées : le 7 février ou le 3 avril.

Le Conseil municipal propose une location à 160 € (130 € + 30 € de chauffage) pour le mois de février et à 130 € pour le mois d'avril, comme pour toutes les associations de la Commune.

Contrat d'assurance personnel communal – Centre de Gestion

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'assurance Collecteam / Yvelin / Amtrust / Acte vie concernant des avenants au contrat d'assurance.

Compte tenu de l'évolution défavorable du taux d'absentéisme et du compte de résultat statutaire 2018, l'assurance a proposé une très forte augmentation des taux de cotisations pour l'année 2020.

Une renégociation du contrat a été demandée par le Centre de Gestion.

- Pour les agents titulaires, la formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont : Tous risques sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en Maladie ordinaire et 7,13 % au lieu de 6,05 %
- Pour les agents non titulaires, la formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont : 10 jours fermes par arrêt et 1,60 % au lieu de 1,35 %.

Vidange du lac Saint-Fortunat

Des demandes d'autorisation pour abaisser et/ou vider le lac ont été faites auprès de la Préfecture. Les deux ont été autorisées. La vidange du lac pourra se faire si l'arrivée d'eau est suffisante.

TRAVAUX DIVERS

TRAVAUX EN RÉGIE



Fabrication de bancs pour le stade et l'école



Pose de nouveaux jeux au lac



Travaux divers à l'école
(fabrication d'un portail, réfection des peintures et création de jeux au sol dans la cour)



Création de plateformes de tri de déchets au cimetière
(végétaux, gravats, autres)

GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE COMMUNALE



Comme chaque année, la Commune accompagnée par l'Agence technique départementale a réalisé un programme de grosses réparations de voirie communale.

Cette année, c'est l'entreprise Pijassou TP de Saint-Yrieix-la-Perche qui a effectué les travaux.

1 500 m de route ont été renforcés. Des espaces de stationnement à l'entrée ouest du bourg, devant les écopoints, ainsi que la cour de la cantine côté rue Saint-Fortunat ont été réalisés en enrobé à chaud.

Le montant des travaux s'élève à 55 247 € HT subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil départemental. En plus de ces travaux, un programme de point à temps a été réalisé à l'automne.

INSTALLATION DE LA FIBRE



Jeudi 24 octobre 2019 a eu lieu la pose du bâtiment appelé RNO (Raccordement du Nœud Optique) en haut de la rue Pasteur, à côté du central téléphonique.

Ce local technique va permettre de pouvoir raccorder le réseau fibre venant de Séreilhac et de le redistribuer sur les 3 plaques (Flavignac Est et une partie de Lavignac ; Flavignac Nord et Ouest ; Flavignac - Les Cars pour les villages du Maine et de Sainte-Catherine).

Les travaux de déploiement se poursuivent dans la Commune avec les implantations de poteaux et le déroulage des câbles aériens et souterrains dans le bourg.

La commercialisation de la première plaque n'interviendra que vers la fin du 2^{ème} trimestre 2020.

BUREAU DE POSTE

La Poste a rénové le bureau.

La Commune, propriétaire du bâtiment, a dû remplacer le sas d'accueil qui a été reconfiguré.

Les travaux de menuiserie ont été réalisés par l'entreprise SCAL.



VIE COMMUNALE

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

CLASSE NUMÉRIQUE A L'ÉCOLE



Nous avons participé à l'appel à projet ENIR (*Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité*) qui permet d'équiper les écoles en matériel numérique avec un co-financement de l'Etat à hauteur de 50 % et nous avons été retenus.

Le but était de remplacer 10 tablettes numériques pour les enfants de Cours Préparatoire et de Cours Élémentaire ainsi que les ordinateurs des 4 enseignants.

Le montant est de 5 696 € dont la moitié a été financée par l'Education nationale.

Nous remercions Maryline Labidoire, directrice de l'école pour avoir réalisé le dossier pédagogique qui nous a permis d'être retenus.

ACQUISITION D'UN CAMION



La Commune s'est doté d'un nouveau camion poids lourd de type Renault polybenne en remplacement de l'ancien qui ne passait plus au contrôle technique.

L'achat de ce véhicule d'occasion s'est fait au Garage Lamargot pour un montant de 54 000 € TTC.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- les familles qui ont donné des jeux ou des livres pour la garderie périscolaire ;
- Madame Edith Cherbeix qui a fourni le sapin de Noël situé à la bascule place du Général de Gaulle.

2 JEUNES DE LA COMMUNE MIS À L'HONNEUR



Le lycée du Mas-Jambost à Limoges a été mis à l'honneur à Paris à travers Julien Imbert, jeune élève meilleur apprenti de France comme menuisier.

Julien a dû passer plusieurs épreuves départementales et régionales devant des jurys avec des critères de plus en plus exigeants.

Julien a reçu la médaille et le diplôme par le Chef cuisinier Philippe Etchebest à la Sorbonne.

Bravo et félicitations à Julien.

Thaïs Gerbaud a obtenu la médaille de bronze du meilleur apprenti de France 2019 au niveau départemental dans la spécialité : décor céramique option faïence.

Thaïs est scolarisée au lycée des métiers Arts et Techniques du Mas-Jambost.

Bravo et félicitations à Thaïs.



STATION D'ÉPURATION

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration du bourg, nous avons constaté que beaucoup de lingettes arrivaient au dégrilleur et obstruaient le passage et le fonctionnement normal de la station.

Nous vous demandons de respecter les consignes ci-dessous :

Ce que l'on peut jeter dans les toilettes :

- Papier toilette uniquement

Ce que l'on ne doit pas jeter dans les toilettes :

- Lingettes
- Serviettes hygiéniques
- Tampons
- Couches
- Cotons tiges
- Médicaments périmés

Poubelle

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Suite au passage du jury communal le 7 juillet 2019, voici les résultats du concours des maisons et fermes fleuries :

1^{ère} catégorie : maison avec jardin

- 01 – Jean ROUGIER – 5 Lascaux
- 02 – Daniel MARCHIVE – 7 La Borde
- 03 – Antonio DE ALMEIDA – 5 Lafarge
- 04 – Alain PIQUET – 15 rue Mozart
- 05 – Edith CHERBEIX – 16 rue des Cheyroux
- 06 – Michel VAUTIER – 2 Les Bouèges
- 07 – Monique GAYOT – 5 rue Pierre Loti
- 08 – Sébastien CHERBEIX – 4 Les Cheyroux
- 09 – Damien GUYOT – 2 passage Parmentier
- 10 – Lionel BULA-LAFONT – 2 rue Pierre Loti
- 11 – Dominique GUYONNAUD – 10 rue des Cheyroux
- 12 – Simone DUMONT – 16 rue Haute du Bourg
- 13 – Jean-Marc L'ORPHELIN – 6 Foulénoux
- 14 – François GAYOT – 47 route de Rilhac
- 15 – Lucette BONNETAUD – 22 rue Mozart



2^{ème} catégorie : décor floral installé sur la voie publique

- 01 – Martine GAYOT – 2 petite rue de Brelaudie
- 02 – Catherine FAVARO – 40 rue Jean Moulin
- 03 – Danielle BATTISTA – 2 La Terrade



3^{ème} catégorie : balcon ou terrasse

- 01 – Thierry KLEIN – 17 La Ribière
- 02 – Jean René FLEURAT – 9 La Ribière

4^{ème} catégorie : fenêtre ou mur

- 01 – Ginette LEBLANC – 18 rue Pasteur



8^{ème} catégorie : ferme fleurie

- 01 – Guy SAINTE-CATHERINE – 1 La Poignade

DONNÉES ORNITHOLOGIQUES

De nouvelles espèces ont été observées sur la Commune cette année :

- le Bécasseau sanderling (2 posés au lac Saint-Fortunat).
Il niche dans les régions autour du cercle polaire arctique et migre sur de longues distances.
- le Pluvier argenté (1 posé à La Petite Estrade),
- l'Oedicnème criard (1 posé à l'Estrade)
- le Gorgebleue à miroir (1 posé au Moulin de Lambaudie).



Bécasseau sanderling posé au lac
Photo : Gérard TRICONE



Oedicnème criard



Gorgebleue à miroir
Photo : Christophe MERCIER



Pluvier argenté
Photo : Christophe MERCIER

Le Hibou des marais, blessé par des barbelés et récupéré par les employés municipaux le 18 janvier à la station d'épuration d'Eynanças, fut amené au Centre de sauvegarde de la faune sauvage à Verneuil-sur-Vienne. Il a pu être soigné et relâché. C'est le seul cas d'hivernage recensé en Limousin.

A noter que le Moineau friquet niche à La Terrade, seul couple nicheur en Haute-Vienne.

Nous avons commencé la migration postnuptiale le 28 juillet.

A ce jour, nous avons compté plus d'1 million d'oiseaux sur le site de Cessaguet !!

Les faits marquant sont :

- 87 Cigognes noires et 238 Cigognes blanches,
- 14 000 Hirondelles,
- 650 Mésanges
- 100 500 Grues,
- 860 000 Pigeons ramiers, record pour le site !!

Actuellement, sur la commune de Flavignac, 191 espèces ont déjà été recensées.



Le Hibou des marais
récupéré à Eynanças

INFOS DIVERSES

ADIL

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement ...

Des permanences ont lieu près de chez vous : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

AIDES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :

Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1 200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

Aide aux brevets : BAFA (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.



A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi.

Pour prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Pour vérifier votre éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

ATELIERS À LA MAISON DE RETRAITE DE LES CARS

Ateliers

- Espace sensitif
- Activité physique adaptée
- Activité rythmique
- Relaxation
- Réalité virtuelle
- Informations aidants

Pour qui ?

- Les personnes de 60 ans et plus issues de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus
- Les aidants
- Les professionnels de santé

ErgoPsyFLOW'Mot

**EHPAD Michel Marquet
Les Cars
Pôle ressources de proximité**

Renseignements

agandois@mutualitelimousine.fr
05.55.36.90.20



ENLÈVEMENT DES VÉHICULES HORS D'USAGE

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne organise un service d'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU) pour destruction, à destination des **particuliers**.

La remise d'un véhicule hors d'usage est sans frais pour son propriétaire ; le service est entièrement pris en charge par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.



- **Nature des véhicules concernés** : voitures particulières et camionnettes, quelle que soit leur date d'immatriculation.
Sont exclus du dispositif notamment les véhicules de société, caravanes, remorques, véhicules à deux roues, engins agricoles immatriculés ou non.
- **Mode opératoire – délais** : le propriétaire d'un véhicule désirant bénéficier du dispositif d'enlèvement devra faire sa demande auprès du secrétariat de la mairie du lieu où est entreposé le véhicule. Il remplira une demande d'enlèvement comportant les informations suivantes : numéro d'immatriculation du véhicule concerné, marque, couleur, modèle, lieu où est entreposé le véhicule, coordonnées du propriétaire et de la personne à contacter pour l'enlèvement, carte grise disponible ou perdue (joindre la photocopie de la carte grise ou de la déclaration de perte).

La carte grise originale doit rester en possession du propriétaire du véhicule, en aucun cas elle ne sera jointe au bordereau de demande d'enlèvement.

MESSAGE DE LA POSTE AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident du travail pour les facteurs.

En effet, 2 000 facteurs sont mordus lors de leur tournée chaque année en France. Votre chien n'est pas méchant mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé et il n'a pas la même attitude avec vous qu'avec votre facteur.

Voici quelques gestes de précaution qui vous permettront d'éviter les risques d'agression et donc l'engagement de votre responsabilité.

1 Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à ce que votre portail soit fermé, qu'il soit à une hauteur suffisante et vérifiez le bon entretien de vos clôtures.

2 Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette soient accessibles pour votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

3 Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

4 Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.



VIE ÉCONOMIQUE

LA SARL MENUISERIE CHERBEIX DEVIENT LA SARL SCIURE MESURE

Mickaël Coussy présent dans l'entreprise de Flavignac depuis bientôt 15 ans s'est associé à Thomas Flimer de l'entreprise Aprobois des Feuillardiers pour créer la :



84 rue Pasteur
87230 Flavignac
Tel : 05.55.39.11.21 ou 06.85.52.12.35 ou 06.79.63.75.47
Mail : sciuremesure@hotmail.com

Mickaël Coussy en est le gérant. L'équipe reste la même. Vous aurez toujours affaire à Edith Cherbeix le matin au téléphone et à l'accueil.

Vous aurez toujours le savoir-faire très compétent de Alain Thomasson et Quentin Chabrier pour un service à la hauteur de vos exigences.

Quant à moi, je continuerai d'être à votre écoute pour construire vos projets et j'accompagnerai Mickaël le temps qu'il faudra les premières années dans sa fonction de chef d'entreprise afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Je vous invite donc à accorder toute votre confiance à cette nouvelle équipe qui réalisera avec bonheur tous vos travaux en bois : bois de pays pour le respect de notre environnement.

Régis MAINGOT

BRUNO LABIDOIRE, APICULTEUR À FLAVIGNAC

Le goût du Limousin

Apiculteur amateur depuis 2011, je privilégie l'abeille locale. Les ruches sont exclusivement situées en Limousin. Je produis des miels de fleurs sauvages du Pays des Feuillardiers, du Val de Vienne, de la Montagne limousine, du Pays de Brive et du Causse corrézien. Certaines années, des miels de sarrasin ou d'acacia sont récoltés.

Une apiculture connectée à la nature

Aucun usage de produits chimiques de synthèse pour traiter les ruches contre le varroa (acarien). Pas de stimulation au sucre des ruches de production, donc aucun risque de mélange miel/sucre à la récolte. Ma récolte est tardive, en août, ce qui permet une excellente maturation des miels.

La garantie de produits d'excellente qualité

J'ai choisi de ne vendre que des miels de ma production. La participation au concours des saveurs de Nouvelle-Aquitaine me permet d'obtenir des analyses et parfois une reconnaissance, comme cette année avec deux médailles d'or. Les produits sont en vente dans quelques boutiques locales (boulangerie de Les Cars, l'office de tourisme de Châlus et le Gamm Vert de Flavignac), lors de la Fête du cidre, lors des marchés de Noël et directement à mon domicile (téléphoner avant).



Pour me contacter :

1 Le Puyrenon 87230 Flavignac au 05.55.04.15.86 ou 07.68.79.15.17
bruno-labidoire@orange.fr

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS



Remise des récompenses
Concours des maisons fleuries
25 mai 2019



Concert à l'église
Festival de musique de Saint-Yrieix
2 août 2019



Rentrée scolaire
2 septembre 2019



Cérémonie du
11 novembre 2019



Marché de Noël
30 novembre 2019



Repas des aînés
7 décembre 2019

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2019-2020 a débuté le 8 septembre 2019.

Après l'Assemblée Générale du 22 juin 2019, la décision de ne pas repartir en 3^{ème} division a été prise suite au départ annoncé de la plupart des joueurs ayant évolué en équipe 1 la saison dernière.

Avec les joueurs de l'équipe réserve, qui eux ont souhaité rester, et les dirigeants, nous avons décidé de demander au district de la Haute-Vienne de Football de nous rétrograder en 4^{ème} division pour permettre au Club de reconstruire une vraie équipe et pour ne pas subir de trop lourdes défaites tous les dimanches.

Nous avons remercié le district de nous avoir donné un avis favorable.



Malgré cela, le début de saison est compliqué au niveau des résultats puisque l'équipe n'a subi que des défaites.

Mais le groupe dirigé cette saison par Hugo Coelho prend du plaisir et s'améliore en devenant de plus en plus performant.

Les joueurs sont conscients qu'ils commencent à toucher à leur premier bon résultat.

Les joueurs restants ont aussi participé au recrutement de plusieurs de leurs copains, ce qui a permis d'étoffer l'effectif.

Ces derniers se sont bien intégrés au groupe et participent à la bonne ambiance du Club. Ils ont envie de participer au maintien en fin de saison.

Comme les autres années, le Club organisera un repas animé le samedi soir 22 février 2020 à la salle des fêtes.

La fin de l'année approche. Le calendrier est en cours d'impression et plusieurs d'entre nous feront du porte à porte dans le bourg et la Commune pour vous solliciter.

Nous vous remercions d'avance de votre bon accueil. Sur ce calendrier figurent les encarts des nombreux sponsors qui nous soutiennent et nous font confiance.

La participation des sponsors et la vente de ces calendriers sont vitales pour la vie financière du club.

Nous remercions aussi la municipalité pour la subvention et pour l'entretien du stade.

Nous remercions également les fidèles supporters qui viennent soutenir cette jeune équipe à domicile comme à l'extérieur.

Si vous aimez la vie associative et si vous désirez nous rejoindre, contactez

le Président : Didier Jaubart au 06.14.29.12.35

ou

le Secrétaire : Jean-Pierre Paraud au 06.84.92.40.23.



COMITÉ DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette année 2020.

Retour sur 2019 :

Pour le week-end de Pentecôte, nous avons accueilli nos amis de Diethenhofen. Nous leur avons concocté un agréable week-end avec des visites locales.

Le samedi 8 juin, après un pot d'accueil et le repas dans les familles, nous nous sommes retrouvés à Les Cars pour visiter l'usine de chaussettes Broussaud. Cette visite a été bien appréciée et bien guidée. Nous remercions Aymeric et Alexandra Broussaud pour leurs explications et leur accueil.



Ensuite, nous avons rendez-vous à la salle des fêtes pour un échange de cadeaux et pour partager un apéritif avant de passer la soirée dans les familles.



Le dimanche 9 juin, une découverte du château de Les Cars et des écuries était proposée. Celle-ci s'est déroulée avec les explications très claires et simples de notre guide Isabelle. Nous la remercions pour cette visite.

Après cette découverte, nous nous sommes tous retrouvés pour partager un barbecue convivial et familial au soleil, tout le long de l'après-midi.

Ce week-end riche s'est terminé dans les familles.

Nos amis allemands sont repartis le lundi matin dans toute l'émotion habituelle.



Pour débuter 2020 :

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 2 février à la salle des fêtes de Flavignac pour notre concours de belote. Venez nombreux.

Nous vous attendons aussi nombreux lors de notre repas Choucroute allemande, prévu le samedi 14 mars, à la salle des fêtes de Flavignac. Pensez à réserver !!

Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage pour tisser des liens forts entre nos deux communes, contactez les co-présidents :

Eric Coussy au 06.13.51.68.15
ou
Mickaël Bourdolle au 06.22.91.58.01

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

« *Le jour où la pluie viendra* » chantait Gilbert Bécaud et la pluie s'est invitée pour nos 2 manifestations d'automne.

Le dimanche 20 octobre, pour la 25^{ème} Fête du cidre, la pluie a totalement perturbé le vide-greniers mais la fidélité à cette manifestation s'est traduite par une bonne vente de cidre et une fréquentation très honorable l'après-midi.

Mais le dimanche 3 novembre, les fortes pluies et la tempête annoncées nous ont obligés à annuler les randos VTT et pédestre « Les Feuillardiers » pour ne pas mettre en danger les participants.

La vie continue à l'UC Flavignac avec le samedi 21 décembre l'assemblée générale et le traditionnel repas de l'AG.

Fin janvier 2020 aura lieu la galette comme tous les ans pour se retrouver et parler de l'année qui commence.

Une demande a été faite auprès de l'UFOLEP pour programmer le dimanche 16 février 2020, la rando VVT et pédestre « Les Feuillardiers » annulée le 3 novembre.

Le samedi 14 mars, la ½ journée cyclo propose à tous les amateurs de vélo route 2 circuits de 86 et 54 km à allure régulée, départ 13h45 et 14h30.



Sortie à Hourtin (Gironde)



Sortie à Hourtin (Gironde)



Fête du cidre

Merci à toutes et à tous pour votre confiance. Nous vous souhaitons une fin d'année dans des conditions très agréables.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire de Flavignac vous accueille le lundi de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 15h15 à 16h15.

Il est possible de s'intégrer à n'importe quelle période de l'année. 2 cours d'essai gratuits sont proposés.

Les animatrices, Catherine le lundi et Carmen le jeudi, proposent des cours très variés, des étirements, du travail pour renforcer les muscles et le cœur, de la respiration, des approches du pilates, du yoga, du qi gong. Tout se passe en douceur mais les muscles travaillent et cela évite les maux de dos et d'articulations.

L'association propose aussi des activités ouvertes à tous.

Une marche a été organisée le dimanche après-midi 13 octobre sur le site de Châlucaet, dans la forêt de Ligoure. 25 personnes ont participé. Ce fut une agréable journée avec un temps magnifique et une très intéressante visite du château avec Jean-Pierre, notre guide. Un goûter a été offert par l'association.



Jean François Boyer, historien et pharmacien à Flavignac nous avait proposé une balade historique à Flavignac en 2018 qui avait eu un grand succès. Il accepte gentiment d'en refaire une au printemps 2020. La date sera fixée en début d'année.

L'association proposera au mois de mai une randonnée de 16 km à Miallet. Le jour n'est pas encore choisi.

L'association accueille toujours le cinéma à Flavignac, avec le soutien de la Municipalité, le 2^{ème} mercredi du mois. Les projections sont effectuées par Ciné Plus en Limousin.

En janvier, en plus de la projection habituelle, un film avec débat « Permaculture, la voix de l'autonomie » sera projeté à Flavignac.

Les cours et les activités se déroulent dans une grande convivialité.
Pour tout renseignement : 06.77.66.87.22

CADANSES FOLK

Sur un air de mazurka avec Cadanses Folk....



Si vous ne connaissez pas la danse traditionnelle, si vous êtes curieux, si vous aimez danser, vous amuser entre amis, venez découvrir **Cadanses Folk**. Cette association s'est donné pour mission de faire connaître et apprécier les danses et musiques traditionnelles : mazurkas, polkas, scottish, vales, bourrées à 2 ou 3 temps, cercles, sautières...



Stage de danses de Provence
16 février 2019

Depuis plus de 20 ans, cette association accueille nombre de danseurs apprentis ou plus confirmés un mardi sur deux de 20h30 à 22h30 dans la salle des fêtes de Flavignac. Un temps est d'abord réservé à l'apprentissage de nouveaux pas, de nouvelles figures grâce au talent et au savoir de notre animatrice Anne-Marie. Puis un petit bal, où chacun peut s'entraîner et danser, est animé par différents groupes musicaux, par exemple : **Cadanses Folk**, Nam Li, Bat Cor, Les fourmis dans les pieds, Tornarem, La Roulotte...

Comme chaque année, l'association organisera un réveillon le 31 décembre 2019 à Flavignac. Chacun apporte son repas et le partage avec les autres convives. Cette soirée est aussi une **Scène Ouverte** : tous les musiciens traditionnels (accordéon diatonique, vielle, cornemuse, violon, clarinette...) sont cordialement invités à jouer et à animer, à tour de rôle ou ensemble, la soirée où chacun festoie et danse dans la bonne humeur en attendant les douze coups de minuit !



Réveillon du 31 décembre 2018

En 2020, l'association **Cadanses Folk** aura le plaisir d'organiser une **soirée théâtrale** avec la célèbre troupe « **Bat de l'Aile** ». Cette manifestation aura lieu le **samedi 7 mars 2020** à la salle des fêtes de Flavignac. Réservez dès aujourd'hui votre soirée. L'ambiance sera bonne !

Nos ateliers ont repris en septembre ; mais il n'est pas trop tard pour découvrir la danse traditionnelle ! N'hésitez pas à pousser la porte de la salle des fêtes, vous serez toujours bien accueillis !

Pour en savoir plus, consultez notre site : <http://cadansesfolk.org/>



COMITÉ DES FÊTES

Journée du 15 août :

Malgré un temps maussade, une vingtaine de « Vieilles mécaniques » ont participé au rassemblement sur les bords du lac Saint-Fortunat.

Petits et grands ont pu admirer voitures, tracteurs et même un avion parfaitement restaurés.

Les participants ont apprécié le site et l'accueil qui leur a été réservé et souhaitent revenir l'an prochain. Un grand merci aux différents collectionneurs pour leur participation.

En soirée, nous avons assuré la restauration avec nos amis chasseurs en attendant le splendide feu d'artifice et le bal de la municipalité.

Dates à retenir :

- dimanche 26 janvier 2020 : 6^{ème} concours de soupes et repas dansant

- Journées du Patrimoine 2020 : nous souhaitons organiser une exposition photographique sur le thème « Flavignac d'hier et d'aujourd'hui ».

Nous demandons aux personnes possédant des documents photographiques et voulant bien nous les confier de nous contacter.

FLAVIGNAC LOISIRS

Chez les anciens

Le traditionnel **déjeuner du 14 juillet** s'est tenu au « Saint-Fortunat » comme habituellement. Le chef François nous a préparé une lote à l'américaine dont on gardera le souvenir.

Le **pique-nique** de l'été a eu lieu mardi 6 août à la salle du 3^{ème} Age. Le temps étant particulièrement agréable, une trentaine de personnes sont restées dîner. L'apéritif a été pris sur la terrasse en finissant le jambon. Ce sont les membres du bureau qui ont préparé le buffet.

Dimanche 15 septembre, un **concours de belote** « en interne » fut proposé. 9 jeux réunissaient les beloteurs du club et leurs amis. L'ambiance fut sereine et très agréable.

Mardi 1^{er} octobre, une quarantaine de personnes se retrouvaient autour d'un excellent **bourguignon** préparé par le restaurant « Le Saint-Fortunat ». Un petit loto a clôturé l'après-midi.

Mardi 8 octobre, la **Prévention Routière** est venue nous faire réviser le Code de la route, nous montrer les nouveaux panneaux de circulation, mais aussi donner des conseils aux séniors qui continuent de conduire. Le public a été très attentif aux explications sur la façon d'aborder les ronds-points.

La traditionnelle **dictée** s'est déroulée le samedi 12 octobre. Une vingtaine de participants ont planché sur un texte de Colette, sous la dictée de maîtresse Caroline. 4 personnes ont fait 0 faute et ont reçu leur diplôme. Les autres participants ont été victimes de la conjugaison et des accords grammaticaux.

Le **repas festif de fin d'année** a eu lieu dimanche 17 novembre. Le club fêtait son 45^{ème} anniversaire. Il a été créé le 25 juillet 1974 par Monsieur Paul du Mazaubrun. Le groupe folklorique portugais de Limoges a apporté une note joyeuse à la journée.

Petit rappel : belote tous les mercredis après-midi à la salle du 3^{ème} Age et réunion mensuelle d'information le 1^{er} mardi de chaque mois à 14h30, suivie d'un petit loto.

L'assemblée générale aura lieu le mardi 7 janvier à 14h30 à la salle du 3^{ème} Age. Elle sera suivie de la traditionnelle galette.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER

Samedi 18 : Nuit de la lecture par le Réseau des Médiathèques

Dimanche 19 à 11h : Vœux de la Municipalité

Dimanche 26 : Concours de soupes et repas dansant par le Comité des Fêtes

FÉVRIER

Dimanche 2 : Concours de belote par le Comité de Jumelage

Dimanche 16 : Rando VTT et pédestre par l'UCF

Samedi 22 : Repas animé par l'ASF

Mardi 25 : Repas du mardi gras au Saint-Fortunat par Flavignac Loisirs

MARS

Samedi 7 : Soirée théâtrale par Cadanses Folk

Samedi 14 : ½ journée cyclo par l'UCF

Samedi 14 : Soirée choucroute par le Comité de Jumelage

Samedi 28 : Loto par l'APE

AVRIL

Vendredi 3 : Soirée surprise par Les Carrioles

Mardi 7 : Repas par Flavignac Loisirs

Samedi 18 : Dictée par Flavignac Loisirs

Dimanche 19 : Compétition VTT à Rilhac-Lastours par l'UCF

MAI

Vendredi 8 : Concours de pétanque au lac Saint-Fortunat par Road Intruders

Samedi 23 à 11h : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries

JUIN

Dimanche 21 : Vide-greniers par Road Intruders

Samedi 27 : Repas par l'ACCA

JUILLET

Mardi 14 : Repas au Saint-Fortunat par Flavignac Loisirs

Samedi 18 : Repas dansant à Puyrenon par Road Intruders

Agenda des manifestations disponible à l'Office de Tourisme au
05.55.58.28.44 et sur www.tourisme-nexon-chalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la Commune disponible sur www.flavignac.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Dispositif Ticket Culture Jeunes (TCJ)

Vous avez entre 3 et 25 ans ?

Vous habitez au sein de la Communauté de Communes
Pays de Nexon – Monts de Châlus ?

Vous avez envie de faire le plein de culture ?

Alors profitez des Tickets Culture Jeunes !

Ce dispositif, mis en œuvre depuis 2004 et financé par la Communauté de Communes, permet aux jeunes du territoire âgés de 3 à 25 ans, de bénéficier d'un tarif réduit unique (places à 3 €) sur certaines manifestations culturelles locales.

Les Tickets Culture Jeunes sont à retirer contre 3 € sur présentation d'une pièce d'identité (dans la limite de 2 tickets maximum par jeune et par manifestation) :

- au Centre Social à Nexon (lundi : 14h-19h ; mardi au vendredi : 9h-12h30/14h-19h) : 05.55.58.11.05
- à « Bouge tes Jeunes » à Châlus (lundi au vendredi : 16h-18h ; mercredi : 13h-19h) : 05.55.78.43.49



BOUGE TES JEUNES accompagne les 11-17 ans dans leurs projets !



Géré par le Centre Social, l'espace jeunesse de Châlus « Bouge tes jeunes » accueille les adolescents de 12 à 17 ans (ou 11 ans scolarisés en 6^{ème}) de la Communauté de Communes :

du lundi au vendredi (après les cours)
les mercredis (de 13h à 19h)
et pendant les vacances scolaires (de 14h à 18h30).

Benjamin Khayat, directeur de l'accueil jeunesse et Arnaud animateur proposent aux jeunes adhérents un accueil libre, des activités et des projets.

Le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes et leur implication active. Les jeunes sont accompagnés par l'équipe d'animation dans la mise en place de leurs projets (individuels ou collectifs) et dans l'organisation de différentes activités : sorties, ateliers (robotique, bricolage, musique, sports...), séjours et mini-camps pendant l'été....

Pour certaines activités et sous certaines conditions, un ramassage peut être proposé aux jeunes et leurs familles.

N'hésitez pas à nous contacter pour rencontrer l'équipe d'animation, s'inscrire ou connaître le programme des prochains rendez-vous à :

BOUGE TES JEUNES
Place Salvador Allende (à côté du collège)
87230 Châlus
05.55.78.60.53
btj.aajpn@gmail.com

CENTRE SOCIAL

Ateliers de découverte de l'informatique à destination des personnes âgées isolées

**Vous avez plus de 60 ans ?
Vous avez envie de découvrir l'informatique ?
...mais vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer.**

Le Centre Social propose des
**ATELIERS INFORMATIQUES GRATUITS
pour les débutants**

→ Découvrir le fonctionnement
d'un ORDINATEUR

→ S'initier à INTERNET

Comment cela se déroule ?

- Série de 5 ATELIERS les VENDREDIS de 10h à 11h30
- En PETIT GROUPE de 3 à 5 personnes
- A votre rythme et dans la bonne humeur !
- TRANSPORT EN MINIBUS : découvrez votre ordinateur sans impasse depuis chez vous jusqu'à fin d'atelier.
- Ateliers réservés aux personnes isolées rencontrant des difficultés pour se déplacer

Donc si vous êtes à Châlus, Blanzac-la-Plaine, Les Cars, Flammang, Luvignac, Dolmenac, Pargac...)

GRATUIT - SUR INSCRIPTION au 05.55.58.11.05

Associations
Chrétiennes
du Pays de
Nexon

Le projet est soutenu par le Centre Départemental
dans le cadre de la Conférence des Finances de la Préfecture de la Haute-Vienne
Il permet aux personnes isolées de bénéficier d'un accompagnement informatique à la fin de leur vie.

ANNEE 2018 - 2019

Vous avez plus de 60 ans ?

Vous avez envie de découvrir le fonctionnement d'un ordinateur et vous initier à Internet... mais vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ?

Le Centre Social (association située à Nexon) développe un nouveau projet à destination des personnes âgées isolées.

Des séries de 5 ateliers sont proposées les vendredis de 10h à 11h30 près de chez vous (communes des ex-Monts de Châlus).

Transport possible en minibus pour rejoindre le lieu de l'atelier.

Ces ateliers animés par Benjamin, animateur à Châlus, sont GRATUITS et avec du matériel mis à disposition.

Informations et inscriptions auprès du Centre Social / AAJPN au 05.55.58.11.05

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aides financières du SYDED pour l'achat ou la location de broyeurs



Pour accompagner les foyers au changement des pratiques en les incitant à valoriser les végétaux (branchages, feuilles mortes, tonte) dans leur jardin en compost ou en paillage, le SYDED de la Haute-Vienne met en place un dispositif d'aide à la location ou à l'achat de broyeurs de végétaux.

La subvention est fixée :

- à hauteur de 30 % du prix d'achat pour l'acquisition d'un broyeur, pour un foyer, plafonnée à 200 € d'aide ;
- à hauteur de 50 % du prix d'achat pour l'acquisition d'un broyeur, en cas d'achat mutualisé (a minima 3 foyers qui achètent ensemble), plafonnée à 400 € d'aide.
Pour cette éventualité, se faire connaître à la mairie.
- à hauteur de 100 % pour la location d'un broyeur, pour un foyer, plafonnée à 100 € d'aide par an.

La subvention sera attribuée après examen du dossier dans la limite des crédits disponibles.

Elle est limitée à un dossier par foyer, même en cas d'achat mutualisé.

Les dossiers doivent être déposés au SYDED, 59 rue de la Filature, 87350 Panazol

Pour tout renseignement : 05.55.12.12.87

contact@syded87.org

www.SYDED87.org

ATTENTION, EN 2020 LE SERVICE ÉVOLUE

Nouvelle année, nouveaux jours de collecte, nouvelles habitudes
A partir du 6 JANVIER, la collecte de vos déchets non recyclables change.



1 passage du camion toutes les 2 semaines*

1 nouveau jour de collecte

*une collecte plus fréquente est maintenue pour certaines activités professionnelles

Pourquoi ces évolutions ?

- S'adapter aux nouvelles habitudes

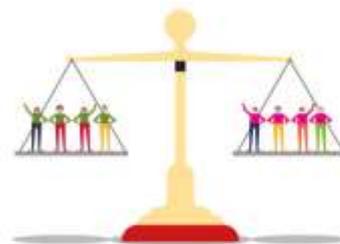


Avec la redevance incitative, nous avons constaté que plus de 97 % des habitants du secteur Monts de Châlus sortent leur bac pour la collecte **moins de 2 fois par mois.**

Faire passer le camion une fois par semaine n'est donc plus nécessaire : c'est moins de kilomètres parcourus, moins de carburant consommé, un impact environnemental réduit...
et une redevance maîtrisée !

- Le même service pour tous

Depuis sa création en 2017, la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus travaille à l'harmonisation et à l'évolution du service de gestion des déchets à l'échelle de ses 15 communes.



Ainsi, à partir de janvier 2020, le service sera le même pour tous les habitants de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

À partir du 15 décembre, vous recevrez une information détaillée avec votre nouveau jour de collecte et le calendrier mis en place en 2020.



Pour toute question relative à votre situation, votre bac ou le nouveau service, n'hésitez pas à contacter les services de la communauté de communes :

Pôle Environnement :

05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr



**MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC**



Mise à disposition d'équipements bureautiques

Espace de confidentialité - Démarches en ligne

SERVICES



CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

Aide à la création du compte personnel ANTS ou à la connexion via Franceconnect
Demande de permis, renouvellement, d'immatriculation, changement d'adresse, cession de véhicule...



ESPACE EMPLOI

PÔLE EMPLOI : Inscription, actualisation, mise à jour de votre CV en ligne



ESPACE FAMILLE

Création/consultation de votre compte personnel de la CAF ou de la MSA



ESPACE SANTÉ

Création/consultation de votre compte personnel de la CPAM (Améli.fr) ou de la MSA



ESPACE RETRAITE

Prise de rendez-vous avec les services de la CARSAT ou MSA (munissez-vous de votre n° de Sécurité Sociale)
Visio-conférence avec le Conseiller de la CARSAT pour la constitution du dossier de demande de retraite (uniquement sur rendez-vous)



Aide pour les demandes auprès des organismes de retraite complémentaires.



Pour toute démarche, munissez-vous d'une pièce d'identité

MAISON de SERVICES au PUBLIC de CHÂLUS
Maison de l'Intercommunalité
28 av. François Mitterrand 87230 CHÂLUS
referent.msap@paysdenexon-montsdechalus.fr
05 19 09 00 04

Horaires d'ouverture au public
Lundi > Vendredi : 9h-12h30 - 13h30-17h

MAISON de SERVICES au PUBLIC de NEXON
Centre Social - AAJPN
5 rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON
msap.nexon@orange.fr
05 55 58 11 05

Horaires d'ouverture au public
Lundi : 14h-19h / Mardi > Vendredi : 9h-12h30 - 14h-19h

Les permanences

Délégué du Défenseur des droits :
Rendez-vous sur demande : 06 13 27 60 67

Limousin Nature Environnement :
Accueil et conseil pour vos démarches concernant la réduction des consommations et la rénovation énergétique de votre logement.
Sur rendez-vous uniquement, 1 vendredi matin/mois
Tél. 05 55 14 88 42

Droit du travail DIRECCTE :
Information juridique en matière de législation du travail
Le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au 05 55 11 66 00

IMPÔTS

Aide à la création du compte ou à la connexion via Franceconnect
Démarches en ligne (changement de situation, consultation des avis, déclarations...)

ESPACE EMPLOYEUR

Information sur l'emploi d'un salarié à domicile
Mise en relation avec la Fepem (fédération du particulier employeur)
Démarches employeur auprès de la MSA
Création d'un espace employeur et demande d'affiliation URSSAF

- Ordinateurs en accès libre ou guidé (+ accès WIFI, imprimante et scanner)
- Accès gratuit pour les consultations liées aux démarches



DESTINATION Pays de Nexon - Monts de Châlus

TEMPS FORTS HIVER 2020

NUIT DE LA LECTURE à Flavignac

SAMEDI 18 JANVIER

Qui n'a jamais rêvé d'être une petite souris pour profiter de la Médiathèque la nuit ? Le réseau des Médiathèques Intercommunales réalisera votre vœu et bien plus encore en cette nuit du 18 janvier. Dès 19h, venez partager un grignotage sucré / salé pour ouvrir les festivités. Chacun apporte ses verrines, muffins, cakes et mignardises en tous genres ... (boissons bios offertes par les Médiathèques). La soirée se poursuivra par des jeux et un atelier bookface (faites-vous tirer le portrait derrière votre couv' de livre préférée); ainsi qu'une rencontre avec Christophe Gatineau vers 20h30, autour de ses deux ouvrages «Eloge de l'abeille» et «Eloge du ver de terre». Partagez cette expérience unique en famille ou entre amis, et pensez à réserver vos places, c'est gratuit ! Informations : Réseau des Médiathèques au 05 55 36 09 48

NUIT DE LA LECTURE à Saint-Priest-Ligoure

SAMEDI 18 JANVIER

La Nuit de la Lecture s'invite aussi à l'Est du territoire ! Dès 17h, rendez-vous à la Bibliothèque. Installez-vous confortablement, amenez vos plaids et coussins; vous êtes prêts ? Les Passeurs d'Histoire vous emmèneront à travers leurs contes à la découverte des arbres et de la forêt. Pause revigorante au Comptoir autour d'un repas partagé vers 19h; puis la soirée se poursuivra autour d'un film sur le thème de la forêt. Cette fois-ci pas besoin de réserver, amenez qui vous voulez ! Informations : Association Culture et Loisirs.

RANDO PLEINE LUNE à Pageas

SAMEDI 8 FEVRIER

Grands randonneurs ou petits marcheurs en herbe, retrouvons-nous tous sous la lune pour une balade d'environ 6 km sur les sentiers de Pageas. Pause à mi-parcours pour observer le ciel, avant de repartir pour terminer la marche au chaud, autour d'un bon casse-croûte. Vin chaud*, soupe à l'oignon, charcuterie, fromage, pâtisserie, et café, en toute convivialité pour clôturer la soirée. Rendez-vous à 19h30 (point de rendez-vous encore en attente). Randonnée gratuite, casse-croûte payant : 8 € / gratuit pour les enfants (tarifs 2019), sur réservation au 06 79 66 84 52 ou 06 81 93 19 70. Informations : Pageas Loisirs

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

Les incontournables | TOURISME



Spectacle
Saison de Cirque



Nuit de la Lecture

CIRQU'EN BUS MARDI 31 MARS

Spectacle Saison de Cirque par le Cirque Aïtal, chez notre ami et voisin Pôle national cirque de Boulazac (24). Venez ! le Cirque vous y amène ! Départ de Nexon à 18h30 pour un «co-voiturage» en bus. Pratique, économique, et convivial, il favorise l'échange entre les spectateurs qui se connaissent, ou pas... Le spectacle ? Un mélange magique de voltige, jonglage, prouesses acrobatiques conçu comme une déclaration d'amour au cirque; celui d'hier et celui de demain, sur les envolées jazzy et rythmées de l'orchestre. Bref, on y court et on réserve vite sa place au 05 55 00 98 36. Tarifs spectacle et A/R en bus : de 6 € à 15 €. Informations : Le Cirque, Pôle National Cirque de Nexon en Nouvelle-Aquitaine.



Rando pleine lune
©Jean-Pierre Rigout



Nuit de la lecture



“ MAG #4 Janvier - Mars

Le nouveau Mag Destination Pays de Nexon - Monts de Châlus arrive! Il sera disponible gratuitement dans les commerces, en mairie et dans les lieux d'accueil du public début janvier. A l'intérieur : l'agenda, les sites de visites et bons plans à ne pas manquer, entre autres ... ”

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

T. 05 55 58 28 44

tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.tourisme-nexon-chalus.fr

RETROUVONS-NOUS AUSSI SUR ...



#tourismepaysnixonchalus



Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

ÉTAT-CIVIL 2019

NAISSANCES

- + Lara, Sofia ALMEIDA COELHO le 20 août à Limoges
- + Zoé, Joyce ANDRIEUX DUPONT le 4 juin à Limoges
- + Jayme-Lee, Pablita CONJAUD le 21 février à Limoges
- + Milo CONJAUD le 9 août à Limoges
- + Anaïs, Annie DEBIAIS LAFARGE le 3 octobre à Limoges
- + Adam, Tai DESQUAIRES le 6 juillet à Limoges
- + Fayen FORESTIER le 22 septembre 2018 à Limoges
- + Elya MICHAS FAURY le 30 juillet à Limoges

MARIAGES

- + Jérôme, Vincent GERBAUD et Maud, Aline DUBOIS le 6 juin

DÉCÈS

- + Germaine AUPETIT veuve BLOND le 7 juin
- + Jacqueline BUISSON veuve CAMUS le 16 août à la maison de retraite de Châlus
- + Jacques COUSSY le 11 avril
- + Huguette Pierrette Suzanne DEBAULIEU veuve BOUCHAREYCHAS le 17 mai (transcription)
- + Renée, Maria DELAUNE veuve JULIEN le 15 décembre 2018 (transcription)
- + Raymonde FRUGIER veuve BUISSON le 16 février
- + Danielle HELY épouse RATINAUD le 8 janvier
- + Jean René LEBLANC le 14 mars
- + Yves, Daniel ROY le 26 novembre (transcription)
- + Monique Marceline VILLOUTREIX veuve SABOURDY le 5 mai (transcription)

En raison de l'achèvement du bulletin municipal avant la fin de l'année, certains noms peuvent manquer et seront incorporés dans l'Etat-Civil 2020.

MEMENTO

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanence assistante sociale

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, composer le 39 00.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries

Horaires d'ouverture d'été

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

* Eté du 1^{er} avril au 31 octobre

** Eté du 1^{er} mai au 31 octobre

Horaires d'ouverture d'hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h

* Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

** Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril

